

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2020-2021

Quorum : 12

Numéro de séance : 1

Nombre des présents : 18

Date de convocation : 17/09/2020

Nombre d'absents excusés : 7

Présidence de : Mme Lise lalamov

Préambule : Approbation des PV des CA extraordinaires qui se sont déroulés en distanciel.

I/ VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

1. Le Point sur la rentrée 2020
2. Rapport annuel :
 - 2.1 – Bilan pédagogique 2019-2020
 - 2.2 – Bilan Vie scolaire
 - 2.3 – Bilan CDI
 - 2.4 – Bilan Infirmière
 - 2.5 – Bilan Psy-EN
3. Programme d'actions 2020-2021
4. Opération « devoirs faits »

II/ FONCTIONNEMENT GENERAL

1. Fermeture de l'établissement pendant les petites vacances scolaires
2. Déplacement dans le cadre de l'Association sportive
3. Bilan et perspectives de l'AS
4. Bilan et perspectives du FSE
5. Conventions
6. Répartition des indemnités de missions particulières (IMP)
7. Organisation des élections des représentants des parents d'élèves au CA pour 2020-2021
8. Dotation ASSEDU 2020-2021
9. Concession de logements 2020-2021

III/ QUESTIONS FINANCIERES

1. Tarifs concernant les diverses dégradations
2. Conventions/Contrats/Services
3. DBM
4. Sorties - Voyages
5. Répartition des crédits pédagogiques globalisés

IV/ QUESTIONS DIVERSES

- 9 Annexes (nombre – titre) : - Rapport annuel 2019-2020 – Programme d'action 2020-2021 – Bilan et perspectives de l'AS – Bilan et perspectives du FSE -

L.I.

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du 01 octobre 2020

Séance du Qualité		Titulaires			Suppléants			
		Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>	A[<input type="checkbox"/>	E[<input type="checkbox"/>	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>	A[<input type="checkbox"/>
ADMINISTRATION	Chef d'établissement, par intérim	Mme IALAMOV Lise	X					
	Proviseur ou principal adjoint							
	Gestionnaire	M. RODIER David	X					
	C.P.E.	Mme BILLEROT Lucile	X					
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. MAZIN Jean-Claude Mme VACHON Séverine	X		X			
	Groupement communes	M. GAYET Olivier	X					
	Commune siège							
PERSONNALITE QUALIFIEE		Mme RAUTUREAU Jackie Mme NICOLAS Jacqueline			X	M. HERNANDEZ Kairo	X	
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme FILLON Caroline	X					
		M. JOULIN Olivier	X					
		Mme LAMBERT Laure			X	Mme SUPPER Karine	X	
		Mme LOOSEN Aurore	X					
		Mme MOLINARI Elise	X					
		Mme PRADOT Caroline	X					
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme BEAUMONT Michelle	X					
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'Elèves	M. TRIBOT Michaël			X			
		M. MACQUIN Frédéric			X			
		Mme FAUCON Claire	X					
		Mme BRAGE Stéphanie	X					
		M. POINET Frédéric			X			
		M. GIACALONE Patrick			X			
	Elèves	Mlle HEINTZ Léonie	X					
		M. GIBOUIN Valentin	X					

L.I

Le quorum (12) étant atteint, Madame Ialamov, Principale, en sa qualité de Présidente du conseil d'administration ouvre la séance à 17h35. Le nombre de votants s'élève à 17.

Mme BILLEROT, représentante des personnels est désignée secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux des séances de CA en distanciel du 31 mars, 12 mai et 4 juin 2020 sont approuvés à l'unanimité. Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Adoption de L'ordre du jour

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

I/ QUESTIONS PEDAGOGIQUES

I.1 – Point sur la rentrée



La Présidente détaille la structure pour cette année :

Les effectifs ont été très fluctuants que ce soit en fin d'année dernière ou juste avant la rentrée. La structure prévue lors de la préparation de rentrée est cohérente avec les effectifs inscrits sur chaque niveau. Le collège compte donc 208 élèves dont une part importante d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

Par ailleurs, la Présidente se félicite que la rentrée se soit déroulée dans de bonnes conditions. Tous les professeurs sauf en technologie étaient nommés pour la rentrée. Madame Ialamov remercie les personnels de la DPE pour leur travail et la nomination dans un délai raisonnable d'un collègue en technologie.

Le collège compte 20 enseignants dont 7 partagés avec d'autres établissements. La professeure documentaliste dispose d'un temps partiel, les 20% restants ne sont pas compensés ce qui engendre la fermeture du CDI un jour et demi dans la semaine. Le service vie scolaire se compose d'une CPE et de 3.75 ETP d'assistants d'éducation.

M. MAZIN s'interroge sur la dotation des assistants d'éducation et les différents espaces fermés aux élèves. Cette dotation est-elle suffisante pour le collège de Lezay ? Mme IALAMOV précise que nous ne maîtrisons pas la dotation des assistants d'éducation. Mme BILLEROT ajoute que cette dotation peut paraître suffisante mais compte tenu de la configuration particulière des bâtiments, il nous est, à ce jour, difficile d'ouvrir aux élèves l'ensemble des espaces. Certains espaces, plus agréables, se retrouvent cachés par certains bâtiments. En l'absence d'assistants d'éducation suffisamment nombreux, nous ne pouvons pas y assurer la sécurité des élèves. Leur accès est donc interdit. Ce qui est effectivement regrettable.

3 AESH accompagnent 10 élèves, l'infirmière est partagée avec le secteur de Sauzé-Vaussais, l'assistante sociale présente un vendredi sur 2 et la psychologue de l'éducation nationale assure une permanence 1 journée toutes les deux semaines environ.

Pour finir, 5 agents assurent le fonctionnement de la restauration, de l'entretien et de la maintenance. Un agent est à ½ temps thérapeutique. La solution actuelle est de lui attribuer un complément de service. Nous remercions le Conseil départemental de nous permettre d'assurer le service notamment de restauration dans des conditions qui, malgré tout ne sont pas idéales. Mais, nous nous félicitons de pouvoir respecter le Protocole sanitaire.

I.2 – Rapport annuel

La Présidente explique que le rapport sur le fonctionnement de l'établissement doit être présenté aux membres du conseil tous les ans. Il se compose de plusieurs volets.

Il débute par le bilan pédagogique :

- Bilan pédagogique

Taux de réussite au Diplôme National du Brevet (DNB) (Année = Session)

	2016	2017	2018	2019	2020
Académie (Pu)	86.40	90.40	86.41	86.45	90.41
Deux-Sèvres (Pu)	87.84	91.89	87.50	87.73	91.46
Etablissement	82.05	93.10	91.11	82.81	90.70
Effectif	39	58	45	64	43

Definition

Part des élèves admis avec une mention au DNB (Année = Session)

	2016	2017	2018	2019	2020
Académie (Pu)	72.30	65.34	65.40	75.69	
Deux-Sèvres (Pu)	73.66	67.67	66.14	77.60	
Etablissement	70.69	71.11	59.38	72.09	
Effectif		58	45	64	43

Definition

Madame lalamov présente les résultats obtenus par les élèves aux examens. L'augmentation du taux de réussite (90.70) n'est peut-être pas significative pour 2020 compte-tenu des modalités de passation et d'obtention du DNB pour cette dernière session. Les mauvais résultats de la précédente session ont été ainsi corrigés.

Orientation juin 2020

46 élèves de 3^e :

- Passage en 2de GT : 30 élèves
- Passage en 2de Pro et CAP : 9 élèves
- Apprentissage : 5 élèves
- 2 élèves n'ont pas fait de demande et n'ont pas d'affectation.

8 élèves de 4^e ont obtenu leur passage en 3^e PM.

	Juin 2019	Juin 2020
Passage en 2de GT	62%	65%
Passage en 2de Pro et CAP	32%	20%
Apprentissage	6%	11%
Elèves n'ayant fait aucune demande (âge : 16 ans)		4% (deux élèves)

Arrivée de Mme Claire FAUCON à 17h52.

- Bilan des actions inscrites dans les Parcours 2019-2020
(Bilan envoyé à tous les membres)

- Bilan vie scolaire
- Bilan CDI
- Bilan Infirmière
- Bilan Psy-EN
- Bilan des actions 2019-2020

Les membres du conseil ont été destinataires de la totalité des bilans et projets en amont de la séance.

Résultats du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité le rapport annuel 2019 – 2020.

Acte n° 18

L.I.

I.3 – Programme d'actions 2020-2021

La Présidente remercie les enseignants pour la rédaction des fiches actions pour l'année 2020-2021 et en particulier les coordonnateurs des parcours pour la tenue du tableau récapitulatif. Il remarque que la lisibilité des différents parcours devient plus évidente année après année. Les fiches projet ont été repensées pour une réflexion en termes de parcours dès leur élaboration. Dans les documents proposés, il manque parfois le budget programmé. Il faudra essayer d'établir ce budget de façon systématique pour obtenir un programme d'actions et bien prévoir son financement quand cela est nécessaire.

Le projet « Confiance et réussite » fait partie également de nombreux parcours mais bénéficie d'une programmation interdisciplinaire et étalée sur toute l'année scolaire. La Présidente demande à Mme Molinari de présenter ce projet, fiche-navette à l'appui.

Résultats du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité le programme d'actions 2020 – 2021.

Acte n° 19

I.4 – Opération devoirs faits

La Présidente rappelle les objectifs de cette action et précise qu'il y a obligation de proposer 4 créneaux à tous les élèves du collège. Le dispositif « Devoirs faits » est un outil qui trouve sa place dans l'accompagnement global des élèves et que le collège essaie de l'articuler avec les autres dispositifs (notamment le projet « confiance et réussite »)

Madame Billerot présente plus en détail l'organisation de cette année.

II/ FONCTIONNEMENT GENERAL

II.1 – Fermeture de l'établissement pendant les petites vacances scolaires

Le collège est fermé au public pendant les périodes de petites vacances. Cette fermeture n'empêche pas certaines catégories de personnels à assurer des permanences.

II.2 – Déplacement dans le cadre de l'association sportive

La Présidente demande l'autorisation au conseil d'administration pour les déplacements des élèves dans le cadre de l'association sportive en dehors des installations de la commune. Rappelons que les déplacements dans le cadre de l'association sportive sont pris en charge par le budget de l'association.

Résultats du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent les déplacements des élèves dans le cadre de l'association sportive sur des installations extérieures à la commune de Lezay.

Acte n° 16

C.T

II.3 – Bilan et perspective de l'association sportive

Madame Fillon présente un rapide bilan de l'association sportive.

Résultats du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent le bilan d'activités et le programme d'actions de l'association sportive présenté par Madame Fillon.

Acte n° 15

II.4 – Bilan et perspective du FSE

Madame Billerot, présidente du FSE, en présente un rapide bilan.

Résultats du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent le bilan d'activités et le programme d'actions du FSE présenté par Madame Billerot.

Acte n° 17

II.5. Conventions

Madame lalamov présente deux conventions, l'une avec le Musée de Rom et l'autre avec le groupement AGAPE 79.

Résultats du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention avec le Musée de Rom.

Acte n° 26

Résultats du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention avec le groupement AGAPE 79.

Acte n° 25

II.6 – Répartition des IMP

Le collège a été destinataire d'une nouvelle IMP au titre du chant choral. Cette indemnité s'ajoute à celles déjà reçues et dont le principe de répartition a été accepté par le conseil d'administration. La nouvelle répartition est donc la suivante :

L.I.

Missions	Nombre d'IMP
R.U.P.N.	2
Coordination de cycles	2
Coordination disciplinaire	1
Chorale	1
Culture	0.5
Devoirs faits	0.25
Décrochage scolaire	0.50

Résultats du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent le principe de répartition des IMP proposées par la Présidente.

Acte n° 14

II.7 – Organisation des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'administration

La procédure laisse la possibilité au chef d'établissement, depuis les dernières élections, de ne pas ouvrir de bureau de vote pour les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration. La Présidente explique que limiter la possibilité à un vote par correspondance est important pour l'organisation de cette élection. En effet, en 2018, aucun parent ne s'est présenté pour voter pendant les ouvertures du bureau de vote. Dans le même temps, les parents rencontraient des difficultés pour trouver des volontaires pour assurer les missions d'assesseurs. En se limitant au vote par correspondance, la présence de parents ne sera plus nécessaire que pour le dépouillement et l'organisation de l'élection sera facilitée. Cette procédure simplifiée sera sans incidence pour les parents qui ne votaient pas directement au bureau de vote.

Résultats du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à ne pas ouvrir de bureau de vote pour les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration.

Acte du chef d'établissement n° 13

LI

II.8 Dotation ASSEDU 2020-2021

Comme tous les ans, le recteur a informé les établissements scolaires de leur dotation budgétaire d'assistants d'éducation pour la rentrée prochaine. Ainsi, pour le collège de Lezay, et comme les années passées, le collège sera doté de 3.75 ETP.

Dès lors, la Présidente demande l'autorisation au conseil d'administration de recruter jusqu'à 3.75 ETP d'assistants d'éducation.

Les membres du conseil d'administration autorisent-ils le chef d'établissement à recruter pour l'année scolaire 3.75 ETP assistants d'éducation.

Résultats du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à recruter pour l'année scolaire 2020-2021 3.75 ETP d'assistants d'éducation.

Acte n° 21

II.9 – Concession de logements 2020 – 2021

La Présidente demande l'autorisation au Conseil d'Administration de pouvoir concéder les logements comme suit :

- Logement n°1 à Monsieur GLOTIN, agent territorial (Nécessité absolue de service)
- Logement n°2 à Monsieur MEILLAUD, principal (Nécessité absolue de service)
- Logement n°3 vacant. Monsieur Rodier, logé en N.A.S. a demandé une dérogation au DASEN.

Résultats du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent la répartition des logements présentée par la Présidente.

Acte n° 23

III/ QUESTIONS FINANCIERES

III.1 – Tarifs concernant les diverses dégradations

Monsieur Rodier, gestionnaire, présente des tarifs inchangés par rapport à l'année passée.

L.I.

Photocopies A4	0,10 €
Photocopies A3	0,20 €
Manuels scolaires de moins de 2 ans	100% de la valeur
Manuels scolaires entre 2 et 5 ans	80% de la valeur
Manuels scolaires de plus de 5 ans	50 % de la valeur
Carnet de correspondance	2,85 €
Assiette	2,00 €
Assiettes dessert	1,50 €
Ramequin	1,00 €
Verre	0,50 €
Bol	2,50 €
Ravier	2,50 €
Clé établissement	Caution 15,00 €
Divers	Prix de remplacement

Résultats du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent les tarifs concernant les dégradations proposés par Monsieur le gestionnaire.

Acte n° 22

III.2 – Conventions / contrats / services

CONTRATS

Location et entretien des photocopieurs multifonctions	SORAM
Vidange et nettoyage des bacs à graisse	AVSP
Dératisation	PLACE NET' 79

CONVENTIONS

Assistance informatique	DAMA Lycée Vieljeux La Rochelle
Droits de reproduction par reprographie	CFC
Agence Comptable	Lycée Haut Val de Sèvres - St Maixent l'Ecole
Mutualisation paie ASSEDU et contrats aidés	Lycée M. Genevoix - Bressuire
Rencontres chorales	APEM SUD 79
location mini-bus	CIAS du Mellois + lycée J.F. Cail de Chef-Boutonne

DIFFERENTS SERVICES

Achat public dématérialisé	AJI
Contrôles bactériologiques des cuisines	QUALYSE
Electricité	SEOLIS
Gaz	SEOLIS
Chauffage	COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU
Téléphone et internet	SBS
Assurance	MAIF
Eau	SYNDICAT D'EAU DE LEZAY

Résultats du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer les contrats et conventions pluri-annuels présentés par Monsieur le gestionnaire.

Acte n° 24

L.I.

III.3 – Décisions budgétaires modificatives

Monsieur Rodier présente 4 Décisions Budgétaires Modificatives pour information concernant : deux subventions de 372.30 € et 544.40 € pour l'approvisionnement local en restauration, le versement de la somme de 995.15 € au titre de la régularisation du quotient familial au profit du conseil départemental. Une subvention de 481.11 € du FCSH pour la réparation des nettoyeurs vapeur.

Il présente ensuite une DBM pour vote concernant un prélèvement de 4500€ pour le service AP et 6000 € pour le service SRH dans le cadre du programme d'investissement du collège.

Résultats du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent le prélèvement sur fonds de roulement la somme de 10500 euros

Acte n° 27

Pour effectuer des achats pédagogiques, il est demandé au conseil d'administration l'utilisation d'un reliquat de subvention de la communauté de communes d'un montant de 2369.95 €.

Résultats du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent l'utilisation le reliquat de la subvention de la communauté de communes d'un montant de 2369.95 € pour effectuer des achats pédagogiques.

Acte n° 28

III.4 – Sorties - Voyage à Paris

Sortie à La Rochelle : déborde légèrement des horaires habituels du collège mais elle est néanmoins considérée comme une partie intégrante d'un Parcours citoyen. A ce titre, nous avons décidé de vous présenter ce projet (visite du Musée de l'esclavage et visite guidée de La Rochelle) en tant que projet dans lequel les élèves sont fortement incités à participer.

Au regard de la crise sanitaire, les voyages à Paris et en Espagne sont différés.

III.5. Répartition des crédits pédagogiques globalisés.

En 2020, l'Etat a versé la somme de 400 € au titre des crédits globalisés. Ces crédits sont utilisés pour couvrir les dépenses de droit de reprographie, des carnets de correspondance et des manuels scolaires. La répartition de ces crédits d'un montant total de 4134.20 € est proposée au vote.

Résultats du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent la répartition des crédits globalisés de l'Etat pour un montant de 4134.20 €

Acte n° 20

L.I.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H32.

La secrétaire de séance,

La Présidente,

Lucile BILLEROT



Lise Ialamov

